UFF ALPHA SELECT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

Myria Asset Management GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 13
Rapport d'activité..... 15
Rapport certifié du commissaire aux comptes 22
Rapport annuel du fonds maître 44

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :
- FR0010266924 UFF ALPHA SELECT C
- FR0013088515 UFF ALPHA SELECT V

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION
Le FCP est OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA ». Le reste sera investi en liquidités. L'objectif de gestion de l'OPCVM maître vise à « *obtenir sur la période de placement recommandée, une performance nette supérieure à celle du marché monétaire, soit €STER + 2% ».*

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
L'indicateur de référence est l'€STER + 2%. L'€STER (Euro Short-Term Rate) correspond au taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître « MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA » présenté ci-dessous et à titre accessoire, en liquidité :
La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

- ***Stratégie utilisée***
  L'atteinte de l'objectif de gestion reposera sur la couverture quasi systématique des risques de marché des OPC sous-jacents ou des titres vifs actions qui composent le fonds. Le processus de gestion s'appuie en complément sur les anticipations et les opportunités de marchés identifiées par le gérant. Ce dernier sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine, de manière discrétionnaire, la pondération qu'il souhaite pour chaque style. La recherche de l'alpha est principalement fondée sur la capacité des gérants de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA à :

- *d'une part, sélectionner les OPC sous-jacents en fonction des résultats d'analyse des critères quantitatifs (encours, historique du sous-jacent, consistance des performances…) et qualitatifs (moyens et résultats des gestionnaires analysés…). Les investissements seront réalisés majoritairement en OPC qui appartiennent principalement aux catégories suivantes : actions, obligations, performance absolue et monétaire. Dans ce cadre, les bornes d'allocations discrétionnaires par type de stratégie des OPC sous-jacents du portefeuille de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA seront les suivantes :*

Stratégies des OPC sous-jacents	*Allocation minimum*	*Allocation maximum*
Stratégies directionnelles actions	*75%*	*110%*
Stratégies obligataires et monétaires	*0%*	*25%*
Stratégies de performance absolue	*0%*	*25%*

- *d'autre part, sélectionner les actions détenues en direct dont le potentiel de surperformance (c'est-à-dire la réalisation d'une performance supérieure à celle du marché) est estimé au travers d'une analyse fondamentale, de ratios d'analyse financière, de critère de momentum et en comparant leur valorisation avec celle du secteur auquel elles appartiennent.*

- *enfin, procéder à la couverture quasi permanente du portefeuille des différents risques de marchés (actions / taux), avec une exposition résiduelle possible. Cette couverture sera réalisée par l'utilisation d'instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers et/ou de gré à gré).*

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE.

Le Fonds, éligible au PEA, sera majoritairement investi en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et, dans la limite de 30% de son actif, en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- ***Risque actions***

  Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou

l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- ***Risque de couverture***
  Il existe un risque que la couverture ne soit pas optimale, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- ***Risque de change***
  Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises découplées des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

- ***Risque de surexposition***
  Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 200% de son actif net) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- ***Risque lié à la gestion discrétionnaire***
  La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- ***Risque de perte en capital***
  Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- ***Risque de liquidité***
  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

Autres risques accessoires :

- ***Risque de crédit***
  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
  L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- ***Risque de taux***
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et 1.

- ***Risque de contrepartie***
  Dans la mesure où la société de gestion peut effectuer des opérations de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- ***Risque de durabilité***
  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

  De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF DU FCP MAÎTRE « MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA »

- ***Les actifs hors dérivés intégrés***

  Actions et titres donnant accès au capital

  Le portefeuille comprendra directement ou indirectement au minimum 75% de son actif dans des actions et autres titres en capital éligibles au PEA.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de petites, moyennes et grandes capitalisations. Les émetteurs sélectionnés relèveront exclusivement de pays membres de l'Union Européenne.
L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi en parts ou actions :

- ☒ *OPCVM de droit français*
- ☒ *OPCVM de droit européens*
- ☐ *Fonds de fonds*
- ☒ *FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français*
- ☐ *FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étrangers*

La détention d'OPCVM pourra atteindre 110% de l'actif net du fonds et la détention de FIA sera limitée à 30% de l'actif net du fonds.
Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion.
Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du Fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds.

- ***Les instruments dérivés***

Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

☒ *réglementés*
☒ *organisés*
☒ *de gré à gré*

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

☒ *action*
☒ *taux*
☒ *change*
☐ *crédit*
☐ *autres risques*

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

☒ *couverture*
☒ *exposition*
☒ *arbitrage*
☐ *autre nature*

Nature des instruments utilisés

☒ *futures*
☒ *options*
☐ *swaps*
☒ *change à terme*
☐ *dérivés de crédit*
☐ *autre nature*

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

☒ *couverture*
☒ *exposition*
☒ *arbitrage*
☐ *autre nature*

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.
Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières.
Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la règlementation en vigueur.
Le FCP pourra également recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par des États membres de l'OCDE conformément à la politique de risques du gestionnaire financier.

Dans ce cadre, le FCP pourra recevoir en garantie des titres émis ou garantis par un seul État membre de l'OCDE éligible. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- ***Les instruments intégrant des dérivés***
  Néant.

- ***Les dépôts***
  Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- ***Les emprunts d'espèces***
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- ***Les acquisitions et cessions temporaires de titres***
  Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

CHANGEMENTS INTERVENUS

- **Pour le fonds maître « MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA »**

  6 décembre 2021
  - Suppression de la part nette FR0013317229
  - Mise à jour des frais courants

  3 janvier 2022
  - Conforme à la règlementation Taxonomie

  4 février 2022
  - Mise à jour des performances

- **Pour le fonds nourricier « UFF ALPHA SELECT »**

  6 décembre 2021
  - Mise à jour des frais courants

  3 janvier 2022
  - Conforme à la règlementation Taxonomie

  4 février 2022
  - Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022
- Changement du Commissaire aux Comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :
Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.
Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.
Éléments qualitatifs :
Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.
Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).
S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :
Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.
Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.
Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
   - 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.
Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Part C : 1,35 % TTC maximum Part V : 1,00 % TTC maximum

Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)		Actif net	0,50 % maximum TTC (*)
Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance		Actif net	Néant

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		*Assiette*	*Taux barème*
Frais de gestion et Frais administratifs externes à la Société de Gestion		*Actif net*	*Parts M : 0,50 % TTC maximum*
*Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)**		*Actif net*	*2 % TTC maximum*
Commissions de mouvement	*Le dépositaire (pour le traitement des ordres)*	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92€ TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88€ TTC*
	La société de gestion	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Néant*

*Commission de surperformance***	*Actif net*	*Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (€str + 2%)* *En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 25% pour la société de gestion et 75% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.* *Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.* *Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.* *La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.* *A compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, à chaque nouvelle sous-performance constatée au cours d'un exercice, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans est instaurée, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission et sans nouvelle sous-performance*

		constatée pendant la période d'observation. *Après 5 ans sans prélèvement, mais en cas de nouvelle sous-performance au cours de ces 5 ans, c'est cette dernière sous-performance qui devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, selon les modalités décrites ci-dessus.* *La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.* *En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion*

** Aucune commission de souscription ou de rachat ne sera appliquée à l'exception de ceux acquis aux OPC sous-jacents.*

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%1	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%2	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperfomance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de

- 2,18% pour la part C
- 1,83% pour la part V

Et se décompose comme suit :

Pour la part C :
- 1,35% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,83% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Pour la part V :
- 1,00% de frais de gestion propres au nourricier
- 0,83% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.
Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour la capitalisation pour les parts C et V. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 90% d'investissement en parts d'OPC dont les actifs sont investis en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM.
OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

OCTOBRE 2021

Le mois de novembre a été très volatil et peut se décomposer en deux périodes. En effet, jusqu'au 25 novembre, le rebond initié au cours du mois d'octobre s'est poursuivi et les indices des pays développés volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. le prix du pétrole commençait à refluer vers les 80$ le baril, indication que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. La puissance de la reprise était corroborée par les chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises, …) telle que la Réserve fédérale américaine avait pu se payer le luxe d'annoncer le rythme de ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif, ou Quantitative Easing, et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler le moins du monde les marchés financiers. Les tensions géopolitiques créées par la manipulation de la crise migratoire par la Biélorussie aux frontières de l'Europe n'avaient pas plus de prise sur l'euphorie généralisée des marchés financiers. Jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique. Mais, dès le lendemain, la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron, a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse. Ainsi, sur le mois, l'indice MSCI World valorisé en euro surnage et affiche une performance modérément positive, due à la bonne tenue du Nasdaq (+0.25% en dollar et +2.27% en euro sur le mois) et à la dépréciation de l'euro face au dollar de près de 2% et face au yen de plus de 2.5%. Les bourses européennes baissent toutes entre 1.5 et plus de 4% ; les actions chinoises cotées à Hong-Kong dévissent de leur côté de 6.6% et baissent désormais de 20% sur l'année. Sur le front des taux d'intérêt, le phénomène de fuite vers la qualité a eu raison de la normalisation des courbes de taux d'intérêt. Ainsi, à la fin du mois, le rendement du 10 ans français était quasiment nul et celui du 10 ans allemand repassait franchement en territoire négatif à –0.35%.

NOVEMBRE 2021

Le mois de novembre a été très volatil et peut se décomposer en deux périodes. En effet, jusqu'au 25 novembre, le rebond initié au cours du mois d'octobre s'est poursuivi et les indices des pays développés volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. Le prix du pétrole commençait à refluer vers les 80$ le baril, indication que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. La puissance de la reprise était corroborée par les chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises, …) telle que la Réserve fédérale américaine avait pu se payer le luxe d'annoncer le rythme de ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif, ou Quantitative Easing, et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler le moins du monde les marchés financiers. Les tensions géopolitiques créées par la manipulation de la crise migratoire par la Biélorussie aux frontières de l'Europe n'avaient pas plus de prise sur l'euphorie généralisée des marchés financiers. Jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye

de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique. Mais, dès le lendemain, la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron, a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse. Ainsi, sur le mois, l'indice MSCI World valorisé en euro surnage et affiche une performance modérément positive, due à la bonne tenue du Nasdaq (+0.25% en dollar et +2.27% en euro sur le mois) et à la dépréciation de l'euro face au dollar de près de 2% et face au yen de plus de 2.5%. Les bourses européennes baissent toutes entre 1.5 et plus de 4% ; les actions chinoises cotées à Hong-Kong dévissent de leur côté de 6.6% et baissent désormais de 20% sur l'année. Sur le front des taux d'intérêt, le phénomène de fuite vers la qualité a eu raison de la normalisation des courbes de taux d'intérêt. Ainsi, à la fin du mois, le rendement du 10 ans français était quasiment nul et celui du 10 ans allemand repassait franchement en territoire négatif à –0.35%.

DÉCEMBRE 2021

Le mois de décembre 2021 s'achève sur une note largement positive puisque la plupart des indices actions des pays développés terminent au plus haut ou à quelques encablures de leur record respectif. Pourtant, l'euphorie qui a régné sur les marchés les plus en vue cache de fortes disparités notamment sur les places émergentes. Si le Venezuela (+350%), l'Argentine (+63%), la République Tchèque (+45%) affichent des performances extraordinaires en devises locales, les actions chinoises H shares (-21%), le Brésil (-12%), et Hong Kong (-12%) déçoivent. Passée la baisse quasi saisonnière de fin novembre, les marchés sont repartis nettement à la hausse après la publication de premières études sur le variant Omicron faisant état d'une moindre létalité que les précédents. La contagiosité de ce variant est manifestement plus importante, mais les services de réanimation des hôpitaux ne sont pas encore saturés comme ce fut le cas lors du premier confinement en mars 2020. Sur le plan macro-économique, le marché a plutôt vu le verre plein. Ainsi, les chiffres d'inflation américaine culminant à 6,8% en novembre ont été relativisés par un marché de l'emploi extrêmement dynamique et un taux de chômage qui se rapproche très rapidement de son niveau pré-Covid 19. Il faut dire que le niveau de consommation américaine est très robuste et que les effets de second tour (la transmission de la hausse des prix aux salaires) sont pour le moment relativement contenus. En conséquence, l'action de la Réserve Fédérale, qui a signalé qu'elle comptait accélérer le rythme de réduction de son programme d'assouplissement quantitatif, a été perçue comme une preuve que l'économie retrouve naturellement son moteur de croissance. De son côté, la Banque Centrale Européenne est parvenue à contenter les marchés, en confirmant la fin de son programme d'achat d'actifs d'urgence dû à la pandémie, le PEPP, en mars prochain, tout en mettant en place des mesures de financement adéquates pour les pays les moins bien notés de la Zone euro à partir d'avril. Sur le front obligataire, les taux ont continué de s'ajuster lentement, le rendement du 10 ans américain revenant au-dessus de 1,5%, alors que ses équivalents français et allemand s'affichaient respectivement à 0,20% et -0,18% à la fin de l'année 2021.

JANVIER 2022

Le mois de janvier a été marqué par le retour de la volatilité sur les marchés lié aux tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine et aux craintes d'accélération du resserrement monétaire aux Etats-Unis suite à la publication des chiffres d'inflation plus élevés que anticipés. Dans ce contexte, les disparités dans les performances des indices actions ont été particulièrement fortes. Ainsi, les marchés actions américains (S&P 500 : -5.2% sur le mois) ont été pénalisés par leur bais technologique et valeurs de croissance alors que les marchés européens (Eurostoxx 50 : -2.8%) ont bénéficié de l'environnement inflationniste, notamment grâce à leur pondération plus importante dans les secteurs de la consommation de base, des matériaux et de l'énergie. Du côté des marchés obligataires, les performances sur le mois ont été impactées par la hausse des taux des emprunts d'Etat (+0.19% pour le 10 ans allemand à 0.01% ; +0.27% pour le 10 ans américain à 1,78%) et l'écartement des spreads

de crédit (écart de rendement entre les obligations d'entreprise et les emprunts d'Etat). Les obligations en euros d'entreprise de bonne qualité (investment grade) sont en baisse de -1.3% sur le mois et les obligations high yield en baisse de -1.4%. Dans ce contexte, le fonds a souffert de la sous-performance des valeurs les mieux notées en termes de critères ESG (-4.8% pour le MSCI EMU SRI contre -2.8% pour l'Eurostoxx 50) et de son exposition légèrement positive aux marchés actions (environ 10%).

FÉVRIER 2022

L'escalade des tensions géopolitiques en une invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué un choc de volatilité et une liquidation des marchés boursiers mondiaux. Ainsi, sur le mois les actions américaines chutent de 3% et les actions de la zone euro de près de 6%. Les marchés du crédit ont également été fortement impactés sous l'effet de la hausse des taux des emprunts d'Etat (+0.19% pour le taux 10 ans allemand à 0.14%) et de l'écartement des spreads de crédit (écart de rendement entre les obligations d'entreprise et les emprunts d'Etat). Les obligations en euros d'entreprise de bonne qualité (investment grade) et les obligations high yield sont en baisse de -2.7% sur le mois (respectivement -4.1% et -4.0% depuis le début de l'année). Au-delà de la volatilité du marché, la guerre en Ukraine aura des impacts importants sur l'évolution de l'inflation, les politiques monétaires et les perspectives de croissance qui devraient être revues à la baisse dans les prochains mois. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été relativement neutre sur le mois (-5.6% pour le MSCI EMU SRI contre -5.9% pour l'Eurostoxx 50) mais la performance a été impactée par l'exposition d'environ 10% aux marchés actions de la zone euro.

MARS 2022

Les marchés sont restés fortement volatils sur le mois de mars. Le conflit ukrainien reste le point de préoccupation principal avec un impact important sur le prix des matières premières et la confiance des entreprises et des consommateurs. Par conséquent, les prévisions de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse depuis le début de l'année (de 4.2% à 3.1% pour la zone euro et de 3.9% à 3.5% pour les Etats-Unis) et les niveaux d'inflation continuent d'accélérer, ce qui a conduit les banques centrales à durcir leurs discours ; la Réserve fédérale américaine (Fed) a ainsi revu sa politique monétaire via un relèvement plus rapide que prévu de ses taux directeurs. Dans cet environnement offrant peu de visibilité, les marchés affichent des performances disparates. Les actions européennes sont en hausse de 1% sur le mois après avoir perdu plus de 8% et les actions américaines sont en hausse de 3.7%. À l'inverse, les emprunts d'Etat se sont envolés sur la période (+41 bps à 0.55% pour le 10 ans allemand et +51 bps à 2.34% pour la 10 ans américains), pénalisant ainsi les performances des marchés obligataires. Les taux américains progressant davantage que les taux européens, les marchés du crédit US ont sous-performé les marchés européens pourtant plus exposés à la crise Ukrainienne (-2.6% vs -1.4% pour les obligations investment grade). Le crédit high yield a surperformé le crédit investment grade sur la période. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été largement bénéfique sur le mois (+1.2% pour le MSCI EMU SRI contre -0.5% pour l'Eurostoxx 50).

AVRIL 2022

Les marchés boursiers sont de nouveau en baisse sur le mois d'avril. Les investisseurs s'inquiétant des politiques de plus en plus agressives des banques centrales dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale, de conflit en Ukraine et de reconfinement en Chine. Ces craintes se sont illustrées sur le mois par la publication de données économiques décevantes, notamment l'effondrement de la confiance des entreprises et des consommateurs en Europe et l'infléchissement marqué de l'activité manufacturière mondiale. Par conséquence, la question d'une potentielle récession économique en Europe cette année et aux Etats-Unis en 2023 se pose dorénavant. En termes de performance sur les marchés, les perspectives de resserrement monétaire ont fait grimper les taux des emprunts d'Etat (+39 bps à 0.94% pour le 10 ans allemand et +60 bps à 2.93% pour le 10 ans américain), impactant négativement les principaux segments obligataires. Ainsi, les obligations en euros notées Investment Grade affichent une baisse de l'ordre de -2.8% sur le mois et -2.7% pour les obligations notées High Yield. Du côté des actions, le marché actions américain a nettement sous-performé le marché de la

zone euro sur le mois (-8.7% contre -2.1%). Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été relativement neutre sur le mois (-2.3% pour le MSCI EMU SRI contre -2.1% pour l'Eurostoxx 50) mais la performance a été impactée par l'exposition d'environ 10% aux marchés actions de la zone euro.

MAI 2022

Le mois de mai, à l'image de l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les investisseurs. Les marchés financiers ont connu un nouvel épisode de forte volatilité, impactés par les tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien) et les incertitudes économiques (ralentissement global de l'activité dans un contexte de forte inflation). Ainsi, les marchés actions des pays développés ont perdu environ 6% sur la première partie du mois avant de rebondir et terminer le mois en légère en hausse (+0.9% pour les actions de la zone euro ; +0.2% pour les actions américaines). Du côté des marchés obligataires, les obligations d'entreprise les mieux notées en euros (catégorie investment grade) ont également fortement baissé en début de mois (-1,4%) mais n'ont par la suite par connues la même dynamique positive que les marchés actions. Ces obligations terminent le mois en baisse de -1.3%, affectées principalement par la hausse des taux (le taux d'emprunt de l'Etat français à 10 ans est en hausse de +0.2% sur le mois). Par conséquent, depuis le début de l'année, les actions de la zone euro sont en baisse de -10.1% ; les actions américaines de -12.8% et les obligations en euros (catégorie investment grade) de -9.2%. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été fortement pénalisant sur le mois (sous-performance de -2,6% de ces valeurs sur le mois par rapport à l'indice actions de la zone euro) et explique l'essentiel de la performance négative sur le mois. L'exposition nette aux actions a été légèrement diminuée de 10% à 8%.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction. Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie.
Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre ce phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%. Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées. Au cours du mois, la seule éclaircie dans cet amoncellement de nuages est venue de la Chine, qui a décidé du déconfinement des principales villes du pays au début du mois, ce qui offre des perspectives quant à la résolution prochaine des difficultés d'approvisionnement des entreprises. Les marchés affichent donc des performances difficiles sur le mois. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 chutent de plus de 8% plombés par les secteurs bancaire (-13%) et pétrolier (-10%). Outre Atlantique, la baisse est du même acabit, le SP 500 et le Nasdaq perdant également plus de 8%. Enfin, du côté obligataire, les taux des emprunts d'états continuent leur remontée, l'Obligation assimilable du Trésor français procurant un rendement de 1.92%

après s'être approchée des 2.4% tandis que le 10 ans américain s'établit désormais à 3.01%, après avoir flirté avec les 3.50%. Depuis le début de l'année, les indices obligataires affichent des performances souvent pires que celles des actions, avec des baisses comprises entre 9 et 20% selon le risque des émetteurs sous-jacents (d'emprunts d'état jusqu'aux obligations convertibles) et les maturités des emprunts.

JUILLET 2022

Le mois de juillet 2022 a marqué un net coup d'arrêt à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet. Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclats sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles, le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement. Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines. Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérivent trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base, a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent. Outre-Atlantique, la saison des résultats des sociétés a battu son plein et force est de constater que les marchés ont plutôt eu tendance à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Si les résultats de Snap ont réellement déçu, le titre perdant plus de 38% le jour de l'annonce, les autres publications ont finalement été bien mieux perçues par les marchés, notamment celles de Netflix, Amazon ou encore Alphabet. Mais ce qui a paradoxalement rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine. Les marchés financiers affichent ainsi sur le mois des performances inédites depuis le début de l'année. En Europe, les principaux indices reprennent entre 7 et 9%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 bondit de plus de 9% et le Nasdaq de plus de 12%. En revanche, sur le mois, les marchés émergents actions font du surplace. Les marchés obligataires se portent également beaucoup mieux, les indices de crédit de catégorie investissement reprenant entre 2% et 4% respectivement aux Etats-Unis et en Europe, le haut rendement faisant légèrement mieux. Enfin, sur le front des devises, le billet vert continue sur sa lancée et progresse à nouveau de plus de 2,5% face à l'Euro après avoir atteint la parité en cours de mois.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a finalement marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Tout d'abord, la guerre russo-ukrainienne, dans laquelle les belligérants voient leurs positions se figer, a largement occupé l'actualité, et ce sont notamment les bombardements autour de la centrale de Zaporijia qui ont ravivé les craintes d'un accident nucléaire de type Tchernobyl. Par ailleurs, dans les tous premiers jours du mois, la visite de Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants américains et 3ème personnage de l'Etat, à Taïwan a provoqué une réaction virulente des autorités chinoises, qui ont décidé de spectaculaires manoeuvres militaires autour de l'Ile. Cette crise dans l'ex-détroit de Formose, s'est

prolongée tout au long du mois avec l'arrivée de deux navires de guerre américains dans la zone pour signifier l'engagement des Etats-Unis envers un statu quo politique qui prévaut depuis 1949. Ces conflits, armés ou plus ou moins larvés, auxquels s'est ajoutée une crise climatique majeure, avec 33 jours de canicule en Europe et des inondations destructrices au Pakistan, n'ont pourtant exercé qu'une influence modeste sur les marchés, qui ont continué à progresser dans la lignée du mois précédent jusqu'au 15 août. Car ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Et il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain. En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%. Du côté des taux d'intérêt, le mois a été également très difficile, le rendement de l'emprunt à 10 ans américain se tendant de plus de 50 bps (les prix baissent quand les taux montent), à l'instar de l'OAT 10 ans française qui voit son rendement passer de 1.38% à 2.15%. Ainsi, les indices obligataires de catégorie investissement affichent sur le mois des performances négatives similaires voire pires que celles des actions.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année. Sur le plan politique, le Royaume-Uni a largement préoccupé les marchés financiers sur ce mois de septembre. En effet, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie. Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en oeuvre pour le moment, les marchés financiers n'ayant pas franchi le Rubicon que constituent les 250 points de base d'écart entre les taux à 10 ans italien et allemand. Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Ainsi, alors que l'inflation publiée aux Etats-Unis était en baisse pour le deuxième mois consécutif, l'inflation coeur, c'est-à-dire l'inflation hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation, a de nouveau progressé. Cette

hausse a été interprétée comme le signal de la transmission de l'inflation aux salaires ce qui a conduit les opérateurs à mettre à jour leurs prévisions sur les taux d'intérêt. En conséquence, alors que les marchés obligataires s'accordaient sur un taux terminal autour de 4%, ils anticipent désormais que la Réserve fédérale américaine pourrait monter son taux directeur jusqu'à 4,75%. En Europe, l'inflation publiée est quant à elle toujours en hausse d'un mois sur l'autre et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'espéré. Sans surprise donc, les marchés financiers ont connu un mois de septembre exécrable. Du côté obligataire, les indices n'en finissent pas de dévisser, effaçant au passage des années de performance. Ainsi, les emprunts européens de catégorie investissement perdent 3,7% tandis que leurs équivalents américains baissent de plus de 4,3%. Depuis le début de l'année, les baisses sont de l'ordre de 15% en moyenne. Sur le front des actions, c'est la bérézina. Si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 affichent des baisses inférieures à 6%, les indices américains s'effondrent de plus de 9% pour le S&P 500 et même de 10,5% pour le Nasdaq composite, tandis que les marchés émergents plongent de près de 12% en dollar.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de

- -6,11% sur la part C
- -5,78% pour la part V

contre -4,84% pour le fonds maître

sur 12 mois, contre 1,55% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF ALPHA SELECT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 14 242 600 €.
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF ALPHA SELECT** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**18 997 891,93**	**20 875 642,62**
OPC MAÎTRE	**18 997 891,93**	**20 875 642,62**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	**26 044,86**	**33 472,53**
Liquidités	26 044,86	33 472,53
TOTAL DE L'ACTIF	**19 023 936,79**	**20 909 115,15**

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	19 917 069,72	21 904 577,13
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-652 380,29	-738 809,26
Résultat de l'exercice (a,b)	-266 474,15	-283 958,40
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**18 998 215,28**	**20 881 809,47**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**25 721,51**	**27 305,68**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 721,51	27 305,68
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**19 023 936,79**	**20 909 115,15**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**0,00**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	476,42	421,57
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**476,42**	**421,57**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-476,42**	**-421,57**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	268 331,03	308 178,95
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-268 807,45**	**-308 600,52**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	2 333,30	24 642,12
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-266 474,15**	**-283 958,40**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013088515 - UFF ALPHA SELECT V : Taux de frais maximum de 1,00 % TTC
FR0010266924 - UFF ALPHA SELECT C : Taux de frais maximum de 1,35 % TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts UFF ALPHA SELECT C	Capitalisation	Capitalisation
Parts UFF ALPHA SELECT V	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**20 881 809,47**	**26 374 526,11**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	5 559 329,68	2 439 021,19
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 223 126,52	-7 518 168,26
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-654 928,82	-813 320,89
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-576,00	-600,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-295 712,27	708 951,84
Différence d'estimation exercice N	*-3 245 105,34*	*-2 949 393,07*
Différence d'estimation exercice N-1	*2 949 393,07*	*3 658 344,91*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-268 807,45	-308 600,52
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	227,19 (*)	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**18 998 215,28**	**20 881 809,47**

(*) N : Résultat Fusion UFF ALLOC SRATEGIE 104020

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		**0,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	25 721,51
TOTAL DES DETTES		**25 721,51**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-25 721,51**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part UFF ALPHA SELECT C		
Parts souscrites durant l'exercice	78 999,7116	5 559 329,68
Parts rachetées durant l'exercice	-87 945,3995	-6 223 126,52
Solde net des souscriptions/rachats	-8 945,6879	-663 796,84
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	279 210,6830	
Part UFF ALPHA SELECT V		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54,2578	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part UFF ALPHA SELECT C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part UFF ALPHA SELECT V	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts UFF ALPHA SELECT C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	267 892,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,35
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts UFF ALPHA SELECT V	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	438,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			18 997 891,93
	FR0012914893	MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	18 997 891,93
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**18 997 891,93**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-266 474,15	-283 958,40
Total	**-266 474,15**	**-283 958,40**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ALPHA SELECT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-266 034,41	-283 505,99
Total	**-266 034,41**	**-283 505,99**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ALPHA SELECT V		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-439,74	-452,41
Total	**-439,74**	**-452,41**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-652 380,29	-738 809,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-652 380,29**	**-738 809,26**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ALPHA SELECT C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-650 928,80	-737 222,13
Total	**-650 928,80**	**-737 222,13**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts UFF ALPHA SELECT V		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 451,49	-1 587,13
Total	**-1 451,49**	**-1 587,13**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**47 593 723,03**	**34 601 666,01**	**26 374 526,11**	**20 881 809,47**	**18 998 215,28**
Parts UFF ALPHA SELECT C en EUR					
Actif net	46 836 711,21	34 186 661,90	26 328 941,04	20 836 860,73	18 955 866,09
Nombre de titres	586 644,2697	452 992,9247	357 769,6926	288 156,3709	279 210,6830
Valeur liquidative unitaire	79,83	75,46	73,59	72,31	67,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,62	-2,55	-2,58	-2,55	-2,33
Capitalisation unitaire sur résultat	-1,12	-1,02	-1,00	-0,98	-0,95
Parts UFF ALPHA SELECT V en EUR					
Actif net	757 011,82	415 004,11	45 585,07	44 948,74	42 349,19
Nombre de titres	836,3913	483,3668	54,2578	54,2578	54,2578
Valeur liquidative unitaire	905,09	858,56	840,15	828,42	780,51
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-7,05	-29,01	-29,40	-29,25	-26,75
Capitalisation unitaire sur résultat	-9,39	-8,60	-8,48	-8,33	-8,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	EUR	22 603,8906	18 997 891,93	100,00
TOTAL FRANCE			**18 997 891,93**	**100,00**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**18 997 891,93**	**100,00**
TOTAL Organismes de placement collectif			**18 997 891,93**	**100,00**
Dettes			**-25 721,51**	**-0,14**
Comptes financiers			**26 044,86**	**0,14**
Actif net			**18 998 215,28**	**100,00**

Parts UFF ALPHA SELECT C	**EUR**	**279 210,6830**	**67,89**
Parts UFF ALPHA SELECT V	**EUR**	**54,2578**	**780,51**

MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 30 septembre 2022

Myria Asset Management GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs 3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion... 4
Autres informations..... 12
Rapport d'activité..... 13
Rapport certifié du commissaire aux comptes 21

- **Comptes annuels**
  - Bilan Actif
  - Bilan Passif
  - Hors-Bilan
  - Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**
  - Règles et méthodes comptables
  - Evolution de l'actif net
  - Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 30 septembre 2022**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 89-91 rue Gabriel Péri – 92120 Montrouge
Adresse postale : 12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Oui

CODE ISIN :
- FR0012914893 MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M
- FR0012914901 MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E

CLASSIFICATION : Le FCP est classé dans la catégorie suivante : néant

AFFECTATION DES RÉSULTATS : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION
Le FCP a pour objectif d'obtenir sur la période de placement recommandée, une performance nette supérieure à celle du marché monétaire, soit €STER + 2%.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE
L'indicateur de référence est l'€STER + 2%. L'€STER (Euro Short-Term Rate) correspond au taux à court terme en euros qui reflète les coûts d'emprunt au jour le jour non garantis pour les banques de la zone euro. L'€STR est calculé sous la forme d'une moyenne de taux d'intérêt pondérée par le volume de transactions réalisées.

L'€STR est administré directement par la Banque Centrale Européenne (BCE).
Des informations complémentaires sur l'indicateur de référence sont accessibles à l'adresse suivante : https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT
La gestion est discrétionnaire quant à l'allocation d'actifs et la sélection des valeurs.

- **Stratégie utilisée**
  L'atteinte de l'objectif de gestion reposera sur la couverture quasi systématique des risques de marché des OPC sous-jacents ou des titres vifs actions qui composent le fonds. Le processus de gestion s'appuie en complément sur les anticipations et les opportunités de marchés identifiées par le gérant. Ce dernier sélectionne plusieurs classes d'actifs, zones géographiques, secteurs ou styles de gestion et détermine, de manière discrétionnaire, la pondération qu'il souhaite pour chaque style. La recherche de l'alpha est principalement fondée sur la capacité des gérants de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA à :
  - d'une part, sélectionner les OPC sous-jacents en fonction des résultats d'analyse des critères quantitatifs (encours, historique du sous-jacent, consistance des performances…) et qualitatifs (moyens et résultats des gestionnaires analysés…). Les investissements seront réalisés majoritairement en OPC qui appartiennent principalement aux catégories suivantes : actions, obligations, performance absolue et monétaire. Dans ce cadre, les bornes d'allocations

discrétionnaires par type de stratégie des OPC sous-jacents du portefeuille de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA seront les suivantes :

Stratégies des OPC sous-jacents	Allocation minimum	Allocation maximum
Stratégies directionnelles actions	75%	110%
Stratégies obligataires et monétaires	0%	25%
Stratégies de performance absolue	0%	25%

- d'autre part, sélectionner les actions détenues en direct dont le potentiel de surperformance (c'est-à-dire la réalisation d'une performance supérieure à celle du marché) est estimé au travers d'une analyse fondamentale, de ratios d'analyse financière, de critère de momentum et en comparant leur valorisation avec celle du secteur auquel elles appartiennent.

- enfin, procéder à la couverture quasi permanente du portefeuille des différents risques de marchés (actions / taux), avec une exposition résiduelle possible. Cette couverture sera réalisée par l'utilisation d'instruments financiers à terme (négociés sur des marchés réglementés et organisés, français et étrangers et/ou de gré à gré).

Les titres détenus par le FCP seront libellés en euro, ainsi qu'en autres devises de pays de l'OCDE.

Le Fonds, éligible au PEA, sera majoritairement investi en parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement et, dans la limite de 30% de son actif, en FIA de droit français.

La gestion pourra également investir dans les OPC promus ou gérés par la société de gestion.

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. A ce titre, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci et il n'y a aucune prise en compte des incidences négatives sur les risques de durabilité.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie ».

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux pour le porteur sont les suivants :

- **Risque actions**

  Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP investira sur des valeurs de petite capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

- **Risque de couverture**
  Il existe un risque que la couverture ne soit pas optimale, entraînant une baisse de la valeur liquidative du fonds.

- **Risque de change**
  Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises découplées des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

- **Risque de surexposition**
  Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition (jusqu'à 200% de son actif net) sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

- **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
  La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

- **Risque de perte en capital**
  Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

- **Risque de liquidité**
  L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

Autres risques accessoires :

- **Risque de crédit**
  La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.
  L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

- **Risque de taux**
  En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC. La sensibilité du portefeuille « taux » du FCP est comprise entre 0 et 1.

- **Risque de contrepartie**
  Dans la mesure où la société de gestion peut effectuer des opérations de gré à gré, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

- **Risque de durabilité**

  Les risques en matière de durabilité font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

  De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

- **Les actifs hors dérivés intégrés**

  Actions et titres donnant accès au capital

  Le portefeuille comprendra directement ou indirectement au minimum 75% de son actif dans des actions et autres titres en capital éligibles au PEA.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de sociétés de petites, moyennes et grandes capitalisations. Les émetteurs sélectionnés relèveront exclusivement de pays membres de l'Union Européenne.
L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi en parts ou actions :

- ☒ OPCVM de droit français
- ☒ OPCVM de droit européen
- ☐ Fonds de fonds
- ☒ FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français
- ☐ FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étranger

La détention d'OPCVM pourra atteindre 110% de l'actif net du fonds et la détention de FIA sera limitée à 30% de l'actif net du fonds.
Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion.
Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du Fonds ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds.

- **Les instruments dérivés**

  Le fonds peut intervenir sur les instruments dérivés suivants :

  Nature des marchés d'intervention

  - ☒ réglementés
  - ☒ organisés

☒ de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir
☒ action
☒ taux
☒ change
☐ crédit
☐ autres risques

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre nature

Nature des instruments utilisés
☒ futures
☒ options
☐ swaps
☒ change à terme
☐ dérivés de crédit
☐ autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion
☒ couverture
☒ exposition
☒ arbitrage
☐ autre nature

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment d'exposer et/ou de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises, ainsi que d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.
Ces instruments seront négociés sur des marchés règlementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières.
Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir ou octroyer les garanties mentionnées à l'article L. 211-38 du code monétaire et financier conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Ces garanties pourront ainsi être des espèces, des instruments du marché monétaire, des obligations émises ou garanties par un membre de l'OCDE, des actions, des parts d'OPC à liquidité quotidienne, etc. Ces garanties feront l'objet de décote adaptée à chaque catégorie d'actifs conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Les garanties reçues en espèce pourront être réinvesties conformément à la règlementation en vigueur.
Le FCP pourra également recevoir en garantie, jusqu'à 100% de son actif net, des titres émis ou garantis par des États membres de l'OCDE conformément à la politique de risques du gestionnaire financier. Dans ce cadre, le FCP pourra recevoir en garantie des titres émis ou garantis par un seul État membre de l'OCDE éligible. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

- **Les instruments intégrant des dérivés**
  Néant.

- **Les dépôts**
  Le FCP ne fait pas de dépôts mais peut détenir des liquidités à titre accessoire, dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

- **Les emprunts d'espèces**
  Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

- **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**
  Le Fonds n'a pas vocation à réaliser des opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres.

CHANGEMENTS INTERVENUS

6 décembre 2021
- Suppression de la part nette FR0013317229
- Mise à jour des frais courants

3 janvier 2022
- Conforme à la règlementation Taxonomie

4 février 2022
- Mise à jour des performances

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 octobre 2022
- Changement du Commissaire aux Comptes Monsieur Fabien Crégut par Monsieur Mohamed Bennani

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :
Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.
Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :
Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégialement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.
Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances

individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité…).
S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :
Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.
Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.
Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :
1. en fonction des catégories de personnel :
   - 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
   - 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,
2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)
   - 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
   - 165 milliers d'euros de rémunérations variables

Frais

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion et Frais administratifs externes à la Société de Gestion		Actif net	Part M : 0,50 % TTC maximum Part E : 1,85 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)*		Actif net	2 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92€ TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88€ TTC
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

Commission de surperformance**	Actif net	Une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence (€str + 2%) En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 25% pour la société de gestion et 75% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM. Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM. La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM. A compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, à chaque nouvelle sous-performance constatée au cours d'un exercice, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans est instaurée, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission et sans nouvelle sous-performance constatée pendant la période d'observation. Après 5 ans sans prélèvement, mais en cas de nouvelle sous-performance au cours de ces 5 ans, c'est cette dernière sous-performance qui devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, selon les modalités décrites ci-dessus. La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice. En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion

Aucune commission de souscription ou de rachat ne sera appliquée à l'exception de ceux acquis aux OPC sous-jacents.

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	**-4%**	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	**0%1**	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	**-4%2**	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	**-4%**	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	**1%**
Paiement de la commission de surperfomance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	**Non**	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds au titre de l'exercice clos au 30/09/2022 est de

- 0,83% pour la part M
- 2,18% pour la part E

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.
L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF.
Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

Le FCP a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : la capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 90% d'investissement en parts d'OPC dont les actifs sont investis en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

Rapport d'activité

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM.
OCTOBRE 2021 - SEPTEMBRE 2022

OCTOBRE 2021

Le mois de novembre a été très volatil et peut se décomposer en deux périodes. En effet, jusqu'au 25 novembre, le rebond initié au cours du mois d'octobre s'est poursuivi et les indices des pays développés volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. le prix du pétrole commençait à refluer vers les 80$ le baril, indication que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. La puissance de la reprise était corroborée par les chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises, …) telle que la Réserve fédérale américaine avait pu se payer le luxe d'annoncer le rythme de ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif, ou Quantitative Easing, et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler le moins du monde les marchés financiers. Les tensions géopolitiques créées par la manipulation de la crise migratoire par la Biélorussie aux frontières de l'Europe n'avaient pas plus de prise sur l'euphorie généralisée des marchés financiers. Jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique. Mais, dès le lendemain, la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron, a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse. Ainsi, sur le mois, l'indice MSCI World valorisé en euro surnage et affiche une performance modérément positive, due à la bonne tenue du Nasdaq (+0.25% en dollar et +2.27% en euro sur le mois) et à la dépréciation de l'euro face au dollar de près de 2% et face au yen de plus de 2.5%. Les bourses européennes baissent toutes entre 1.5 et plus de 4% ; les actions chinoises cotées à Hong-Kong dévissent de leur côté de 6.6% et baissent désormais de 20% sur l'année. Sur le front des taux d'intérêt, le phénomène de fuite vers la qualité a eu raison de la normalisation des courbes de taux d'intérêt. Ainsi, à la fin du mois, le rendement du 10 ans français était quasiment nul et celui du 10 ans allemand repassait franchement en territoire négatif à –0.35%.

NOVEMBRE 2021

Le mois de novembre a été très volatil et peut se décomposer en deux périodes. En effet, jusqu'au 25 novembre, le rebond initié au cours du mois d'octobre s'est poursuivi et les indices des pays développés volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. Le prix du pétrole commençait à refluer vers les 80$ le baril, indication que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. La puissance de la reprise était corroborée par les chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises, …) telle que la Réserve fédérale américaine avait pu se payer le luxe d'annoncer le rythme de ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif, ou Quantitative Easing, et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler le moins du monde les marchés financiers. Les tensions géopolitiques créées par la manipulation de la crise

migratoire par la Biélorussie aux frontières de l'Europe n'avaient pas plus de prise sur l'euphorie généralisée des marchés financiers. Jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique. Mais, dès le lendemain, la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron, a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse. Ainsi, sur le mois, l'indice MSCI World valorisé en euro surnage et affiche une performance modérément positive, due à la bonne tenue du Nasdaq (+0.25% en dollar et +2.27% en euro sur le mois) et à la dépréciation de l'euro face au dollar de près de 2% et face au yen de plus de 2.5%. Les bourses européennes baissent toutes entre 1.5 et plus de 4% ; les actions chinoises cotées à Hong-Kong dévissent de leur côté de 6.6% et baissent désormais de 20% sur l'année. Sur le front des taux d'intérêt, le phénomène de fuite vers la qualité a eu raison de la normalisation des courbes de taux d'intérêt. Ainsi, à la fin du mois, le rendement du 10 ans français était quasiment nul et celui du 10 ans allemand repassait franchement en territoire négatif à –0.35%.

DÉCEMBRE 2021

Le mois de décembre 2021 s'achève sur une note largement positive puisque la plupart des indices actions des pays développés terminent au plus haut ou à quelques encablures de leur record respectif. Pourtant, l'euphorie qui a régné sur les marchés les plus en vue cache de fortes disparités notamment sur les places émergentes. Si le Venezuela (+350%), l'Argentine (+63%), la République Tchèque (+45%) affichent des performances extraordinaires en devises locales, les actions chinoises H shares (-21%), le Brésil (-12%), et Hong Kong (-12%) déçoivent. Passée la baisse quasi saisonnière de fin novembre, les marchés sont repartis nettement à la hausse après la publication de premières études sur le variant Omicron faisant état d'une moindre létalité que les précédents. La contagiosité de ce variant est manifestement plus importante, mais les services de réanimation des hôpitaux ne sont pas encore saturés comme ce fut le cas lors du premier confinement en mars 2020. Sur le plan macro-économique, le marché a plutôt vu le verre plein. Ainsi, les chiffres d'inflation américaine culminant à 6,8% en novembre ont été relativisés par un marché de l'emploi extrêmement dynamique et un taux de chômage qui se rapproche très rapidement de son niveau pré-Covid 19. Il faut dire que le niveau de consommation américaine est très robuste et que les effets de second tour (la transmission de la hausse des prix aux salaires) sont pour le moment relativement contenus. En conséquence, l'action de la Réserve Fédérale, qui a signalé qu'elle comptait accélérer le rythme de réduction de son programme d'assouplissement quantitatif, a été perçue comme une preuve que l'économie retrouve naturellement son moteur de croissance. De son côté, la Banque Centrale Européenne est parvenue à contenter les marchés, en confirmant la fin de son programme d'achat d'actifs d'urgence dû à la pandémie, le PEPP, en mars prochain, tout en mettant en place des mesures de financement adéquates pour les pays les moins bien notés de la Zone euro à partir d'avril. Sur le front obligataire, les taux ont continué de s'ajuster lentement, le rendement du 10 ans américain revenant au-dessus de 1,5%, alors que ses équivalents français et allemand s'affichaient respectivement à 0,20% et -0,18% à la fin de l'année 2021.

JANVIER 2022

Le mois de janvier a été marqué par le retour de la volatilité sur les marchés lié aux tensions géopolitiques entre la Russie et l'Ukraine et aux craintes d'accélération du resserrement monétaire aux Etats-Unis suite à la publication des chiffres d'inflation plus élevés que anticipés. Dans ce contexte, les disparités dans les performances des indices actions ont été particulièrement fortes. Ainsi, les marchés actions américains (S&P 500 : -5.2% sur le mois) ont été pénalisés par leur bais technologique et

valeurs de croissance alors que les marchés européens (Eurostoxx 50 : -2.8%) ont bénéficié de l'environnement inflationniste, notamment grâce à leur pondération plus importante dans les secteurs de la consommation de base, des matériaux et de l'énergie. Du côté des marchés obligataires, les performances sur le mois ont été impactées par la hausse des taux des emprunts d'Etat (+0.19% pour le 10 ans allemand à 0.01% ; +0.27% pour le 10 ans américain à 1,78%) et l'écartement des spreads de crédit (écart de rendement entre les obligations d'entreprise et les emprunts d'Etat). Les obligations en euros d'entreprise de bonne qualité (investment grade) sont en baisse de -1.3% sur le mois et les obligations high yield en baisse de -1.4%. Dans ce contexte, le fonds a souffert de la sous-performance des valeurs les mieux notées en termes de critères ESG (-4.8% pour le MSCI EMU SRI contre -2.8% pour l'Eurostoxx 50) et de son exposition légèrement positive aux marchés actions (environ 10%).

FÉVRIER 2022

L'escalade des tensions géopolitiques en une invasion de l'Ukraine par la Russie a provoqué un choc de volatilité et une liquidation des marchés boursiers mondiaux. Ainsi, sur le mois les actions américaines chutent de 3% et les actions de la zone euro de près de 6%. Les marchés du crédit ont également été fortement impactés sous l'effet de la hausse des taux des emprunts d'Etat (+0.19% pour le taux 10 ans allemand à 0.14%) et de l'écartement des spreads de crédit (écart de rendement entre les obligations d'entreprise et les emprunts d'Etat). Les obligations en euros d'entreprise de bonne qualité (investment grade) et les obligations high yield sont en baisse de -2.7% sur le mois (respectivement -4.1% et -4.0% depuis le début de l'année). Au-delà de la volatilité du marché, la guerre en Ukraine aura des impacts importants sur l'évolution de l'inflation, les politiques monétaires et les perspectives de croissance qui devraient être revues à la baisse dans les prochains mois. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été relativement neutre sur le mois (-5.6% pour le MSCI EMU SRI contre -5.9% pour l'Eurostoxx 50) mais la performance a été impactée par l'exposition d'environ 10% aux marchés actions de la zone euro.

MARS 2022

Les marchés sont restés fortement volatils sur le mois de mars. Le conflit ukrainien reste le point de préoccupation principal avec un impact important sur le prix des matières premières et la confiance des entreprises et des consommateurs. Par conséquent, les prévisions de croissance pour 2022 ont été revues à la baisse depuis le début de l'année (de 4.2% à 3.1% pour la zone euro et de 3.9% à 3.5% pour les Etats-Unis) et les niveaux d'inflation continuent d'accélérer, ce qui a conduit les banques centrales à durcir leurs discours ; la Réserve fédérale américaine (Fed) a ainsi revu sa politique monétaire via un relèvement plus rapide que prévu de ses taux directeurs. Dans cet environnement offrant peu de visibilité, les marchés affichent des performances disparates. Les actions européennes sont en hausse de 1% sur le mois après avoir perdu plus de 8% et les actions américaines sont en hausse de 3.7%. À l'inverse, les emprunts d'Etat se sont envolés sur la période (+41 bps à 0.55% pour le 10 ans allemand et +51 bps à 2.34% pour la 10 ans américains), pénalisant ainsi les performances des marchés obligataires. Les taux américains progressant davantage que les taux européens, les marchés du crédit US ont sous-performé les marchés européens pourtant plus exposés à la crise Ukrainienne (-2.6% vs -1.4% pour les obligations investment grade). Le crédit high yield a surperformé le crédit investment grade sur la période. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été largement bénéfique sur le mois (+1.2% pour le MSCI EMU SRI contre -0.5% pour l'Eurostoxx 50).

AVRIL 2022

Les marchés boursiers sont de nouveau en baisse sur le mois d'avril. Les investisseurs s'inquiétant des politiques de plus en plus agressives des banques centrales dans un contexte de détérioration de la croissance mondiale, de conflit en Ukraine et de reconfinement en Chine. Ces craintes se sont illustrées sur le mois par la publication de données économiques décevantes, notamment l'effondrement de la confiance des entreprises et des consommateurs en Europe et l'infléchissement marqué de l'activité manufacturière mondiale. Par conséquence, la question d'une potentielle récession économique en Europe cette année et aux Etats-Unis en 2023 se pose dorénavant. En termes de performance sur les

marchés, les perspectives de resserrement monétaire ont fait grimper les taux des emprunts d'Etat (+39 bps à 0.94% pour le 10 ans allemand et +60 bps à 2.93% pour le 10 ans américain), impactant négativement les principaux segments obligataires. Ainsi, les obligations en euros notées Investment Grade affichent une baisse de l'ordre de -2.8% sur le mois et -2.7% pour les obligations notées High Yield. Du côté des actions, le marché actions américain a nettement sous-performé le marché de la zone euro sur le mois (-8.7% contre -2.1%). Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de critères ESG a été relativement neutre sur le mois (-2.3% pour le MSCI EMU SRI contre -2.1% pour l'Eurostoxx 50) mais la performance a été impactée par l'exposition d'environ 10% aux marchés actions de la zone euro.

MAI 2022

Le mois de mai, à l'image de l'année 2022 a été particulièrement difficile pour les investisseurs. Les marchés financiers ont connu un nouvel épisode de forte volatilité, impactés par les tensions géopolitiques (conflit russo-ukrainien) et les incertitudes économiques (ralentissement global de l'activité dans un contexte de forte inflation). Ainsi, les marchés actions des pays développés ont perdu environ 6% sur la première partie du mois avant de rebondir et terminer le mois en légère en hausse (+0.9% pour les actions de la zone euro ; +0.2% pour les actions américaines). Du côté des marchés obligataires, les obligations d'entreprise les mieux notées en euros (catégorie investment grade) ont également fortement baissé en début de mois (-1,4%) mais n'ont par la suite par connues la même dynamique positive que les marchés actions. Ces obligations terminent le mois en baisse de -1.3%, affectées principalement par la hausse des taux (le taux d'emprunt de l'Etat français à 10 ans est en hausse de +0.2% sur le mois). Par conséquent, depuis le début de l'année, les actions de la zone euro sont en baisse de -10.1% ; les actions américaines de -12.8% et les obligations en euros (catégorie investment grade) de -9.2%. Dans ce contexte, le positionnement du fonds sur les valeurs les mieux notées en termes de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) a été fortement pénalisant sur le mois (sous-performance de -2,6% de ces valeurs sur le mois par rapport à l'indice actions de la zone euro) et explique l'essentiel de la performance négative sur le mois. L'exposition nette aux actions a été légèrement diminuée de 10% à 8%.

JUIN 2022

Décidément, les mois se suivent et se ressemblent et juin n'a pas fait exception à la règle en vigueur depuis le début de l'année. Ainsi, la plupart des marchés financiers, qu'ils soient obligataires, actions ou crypto ont encore amplifié leur correction. Sur le front macro-économique, les marchés financiers sont passés de la peur de l'inflation à la peur de la récession. Ce glissement sémantique, qui couvait depuis plusieurs mois sous l'effet des pénuries touchant, parmi d'autres, les secteurs technologique, industriel et alimentaire, et du conflit russo-ukrainien, a été provoqué par la hausse surprise de 75 points de base du taux directeur de la Réserve fédérale américaine le 15 juin dernier. Cette mesure inédite depuis plusieurs décennies a jeté un certain froid sur les marchés financiers qui commencent à croire que la banque centrale américaine aura de plus de plus de mal à lutter efficacement contre une inflation en grande partie exogène tout en pilotant un atterrissage en douceur de l'économie.
Auparavant, lors de la dernière réunion de la Banque centrale Européenne, Christine Lagarde avait reconnu travailler sur une première hausse du taux directeur de 0.25% en juillet et envisager jusqu'à 0.50% de remontée en septembre prochain, signe que l'environnement de taux négatif est désormais derrière nous. Depuis lors, les chiffres d'inflation publiés dans la zone euro ne sont pas plus rassurants : plus de 10% en Espagne et presque 6% en France, qui va d'ailleurs débloquer 50 milliards d'euros pour lutter contre ce phénomène. Seule l'Allemagne a publié une inflation légèrement moindre que le mois précédent à 7.6%. Dans cette ambiance morose, les différentes enquêtes de confiance des consommateurs sont toutes orientées à la baisse, certaines reflétant un pessimisme très fort, ce qui n'est pas de bon augure pour la croissance future. En effet, la consommation compte pour près de 70% dans la constitution du PIB des économies développées. Au cours du mois, la seule éclaircie dans cet amoncellement de nuages est venue de la Chine, qui a décidé du déconfinement des principales villes du pays au début du mois, ce qui offre des perspectives quant à la résolution prochaine des difficultés d'approvisionnement des entreprises. Les marchés affichent donc des performances difficiles

sur le mois. En Europe, l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 chutent de plus de 8% plombés par les secteurs bancaire (-13%) et pétrolier (-10%). Outre Atlantique, la baisse est du même acabit, le SP 500 et le Nasdaq perdant également plus de 8%. Enfin, du côté obligataire, les taux des emprunts d'états continuent leur remontée, l'Obligation assimilable du Trésor français procurant un rendement de 1.92% après s'être approchée des 2.4% tandis que le 10 ans américain s'établit désormais à 3.01%, après avoir flirté avec les 3.50%. Depuis le début de l'année, les indices obligataires affichent des performances souvent pires que celles des actions, avec des baisses comprises entre 9 et 20% selon le risque des émetteurs sous-jacents (d'emprunts d'état jusqu'aux obligations convertibles) et les maturités des emprunts.

JUILLET 2022

Le mois de juillet 2022 a marqué un net coup d'arrêt à la baisse des marchés financiers, qui ont par conséquent fortement rebondi, certains effaçant même les performances catastrophiques du mois de juin. Pour autant, la volatilité a encore été très élevée, notamment lors de la première quinzaine de juillet. Sur le front politique, l'Italie est revenue sur le devant de la scène européenne. La coalition de Mario Draghi a en effet volé en éclats sous les coups de boutoir du Mouvement 5 étoiles, le contraignant à présenter sa démission au Président Mattarella. Même si ce dernier l'a refusée, c'est le Parlement qui a eu le dernier mot, les membres ne votant pas la confiance au désormais ancien Premier Ministre italien. De nouvelles élections sont d'ores et déjà programmées le 25 septembre prochain. Au Royaume-Uni également, Boris Johnson a été contraint à la démission, la pression des différentes affaires ayant conduit la plupart de ses ministres à claquer la porte du gouvernement. Par ailleurs, la pression de Vladimir Poutine sur les pays européens s'est encore accrue via la limitation drastique des exportations de gaz. Pour le moment, le robinet n'est pas tout à fait coupé, le gazoduc Nord Stream 1 fonctionnant à seulement 20% de ses capacités, les Russes prétextant des problèmes de maintenance sur les turbines. Dans cette ambiance chargée, la réunion de la Banque centrale européenne qui s'est tenue le 21 juillet a permis aux intervenants d'être rassurés sur plusieurs points. Tout d'abord, Mme Lagarde a convaincu sur le nouvel outil anti-fragmentation élaboré par ses services, notamment pour empêcher que les taux de rendement des emprunts d'Etat italien ne dérivent trop à la hausse. Ensuite, la sortie de la politique de taux négatif, par la remontée du taux directeur de 50 points de base, a finalement contribué à rassurer les marchés sur la volonté de l'institution de Francfort de lutter à la fois contre une inflation désormais galopante sans toutefois trop pénaliser une croissance désormais atone sur le Vieux Continent. Outre-Atlantique, la saison des résultats des sociétés a battu son plein et force est de constater que les marchés ont plutôt eu tendance à voir le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide. Si les résultats de Snap ont réellement déçu, le titre perdant plus de 38% le jour de l'annonce, les autres publications ont finalement été bien mieux perçues par les marchés, notamment celles de Netflix, Amazon ou encore Alphabet. Mais ce qui a paradoxalement rassuré les marchés, c'est le fait que les Etats-Unis soient officiellement en récession, alors que la normalisation des taux d'intérêt voulue par la Réserve fédérale américaine est toujours en cours. Les opérateurs misent sur le fait que compte tenu de l'arrêt actuel de l'économie, la Banque centrale n'aura pas besoin d'aller trop loin dans la remontée de son taux directeur et qu'elle pourra même être forcée à entamer un cycle inverse dès l'année prochaine. Les marchés financiers affichent ainsi sur le mois des performances inédites depuis le début de l'année. En Europe, les principaux indices reprennent entre 7 et 9%, alors qu'aux Etats-Unis, le S&P 500 bondit de plus de 9% et le Nasdaq de plus de 12%. En revanche, sur le mois, les marchés émergents actions font du surplace. Les marchés obligataires se portent également beaucoup mieux, les indices de crédit de catégorie investissement reprenant entre 2% et 4% respectivement aux Etats-Unis et en Europe, le haut rendement faisant légèrement mieux. Enfin, sur le front des devises, le billet vert continue sur sa lancée et progresse à nouveau de plus de 2,5% face à l'Euro après avoir atteint la parité en cours de mois.

AOÛT 2022

Le mois d'août 2022 s'est distingué par une actualité géopolitique et économique très chargée qui a finalement marqué le retour d'une hausse de la volatilité des marchés financiers. Tout d'abord, la guerre russo-ukrainienne, dans laquelle les belligérants voient leurs positions se figer, a largement occupé

l'actualité, et ce sont notamment les bombardements autour de la centrale de Zaporijia qui ont ravivé les craintes d'un accident nucléaire de type Tchernobyl. Par ailleurs, dans les tous premiers jours du mois, la visite de Nancy Pelosi, Présidente de la Chambre des Représentants américains et 3ème personnage de l'Etat, à Taïwan a provoqué une réaction virulente des autorités chinoises, qui ont décidé de spectaculaires manoeuvres militaires autour de l'Ile. Cette crise dans l'ex-détroit de Formose, s'est prolongée tout au long du mois avec l'arrivée de deux navires de guerre américains dans la zone pour signifier l'engagement des Etats-Unis envers un statu quo politique qui prévaut depuis 1949. Ces conflits, armés ou plus ou moins larvés, auxquels s'est ajoutée une crise climatique majeure, avec 33 jours de canicule en Europe et des inondations destructrices au Pakistan, n'ont pourtant exercé qu'une influence modeste sur les marchés, qui ont continué à progresser dans la lignée du mois précédent jusqu'au 15 août. Car ce sont les données macroéconomiques qui ont réellement animé les marchés, alors que la plupart des investisseurs étaient en vacances. Et il est vrai que la première quinzaine a été encourageante sur de nombreux indicateurs, notamment aux Etats-Unis. Alors que la première puissance mondiale est officiellement en récession, du fait de deux trimestres consécutifs de croissance négative, l'économie américaine a montré des signes de résilience impressionnants. Ainsi, les créations nettes d'emploi sont ressorties en forte hausse, avec plus d'un demi-million de postes créés au mois de juillet, le taux de chômage s'est affiché à un plus bas historique à 3.5% de la population, et même l'inflation a commencé de décélérer s'affichant à +8.7% en glissement annuel contre +9.1% au mois de juin. En conséquence, les opérateurs ont fait le pari que la Réserve fédérale américaine allait probablement ralentir le rythme de hausses de son taux directeur. Las ! Lors du traditionnel Symposium de Jackson Hole, Jerome Powell, dans sa courte intervention du 26 août, a douché les espoirs des places financières en affirmant que la Banque centrale américaine devrait certainement devenir restrictive dans sa politique monétaire afin de calmer la vigueur de l'inflation. Aussi, depuis lors, les marchés ont entamé un nouveau cycle de baisse violente, précipitant les performances mensuelles en territoire négatif. Enfin, le 31 août, ont été divulgués les chiffres d'inflation dans les pays de la zone euro : si l'inflation française a été moins forte que prévu à 6,5% sur un an, celle de la zone euro dans son ensemble a bondi de plus de 9% sur la même période, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à durcir son action et probablement remonter son taux directeur de 50, voire 75 bps lors du Conseil des Gouverneurs de septembre prochain. En synthèse, les indices européens finissent donc logiquement le mois en berne, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 reculant tous deux de plus de 5%. Outre-Atlantique, le SP500 et le Nasdaq finissent également dans le rouge cédant plus de 4%. Du côté des taux d'intérêt, le mois a été également très difficile, le rendement de l'emprunt à 10 ans américain se tendant de plus de 50 bps (les prix baissent quand les taux montent), à l'instar de l'OAT 10 ans française qui voit son rendement passer de 1.38% à 2.15%. Ainsi, les indices obligataires de catégorie investissement affichent sur le mois des performances négatives similaires voire pires que celles des actions.

SEPTEMBRE 2022

2022 est décidément une « Annus Horribilis », pour reprendre la célèbre expression de la Reine d'Angleterre, décédée le 8 septembre dernier. Et le mois de septembre ne fait que confirmer cette impression de krach boursier que nous vivons depuis le début de l'année. Sur le plan politique, le Royaume-Uni a largement préoccupé les marchés financiers sur ce mois de septembre. En effet, ce n'est pas l'accession au trône du Roi Charles III qui a retenu l'attention des intervenants, mais plutôt le remplacement de Boris Johnson par Liz Truss. Cette dernière, afin de contenir l'inflation des prix de l'énergie, a annoncé un plan de mesures fiscales combinant à la fois un prix plafond sur l'énergie et des baisses d'impôts massives, notamment pour les plus riches contribuables, s'élevant au total à 150 milliards de livres sterling financés par la dette. Ainsi, de manière simultanée, les marchés financiers ont défié la nouvelle Première Ministre, précipitant la Livre à un plus bas historique contre le dollar et envoyant le rendement de l'emprunt à 30 ans aux alentours des 5% annuels, forçant la Banque d'Angleterre à remettre au goût du jour les achats d'obligations pour éteindre l'incendie. Ailleurs en Europe, les Italiens ont décidé de confier leur avenir à la coalition des droites extrêmes emmenée par Georgia Meloni, dirigeante du parti postfasciste Fratelli d'Italia. Alors qu'on pouvait redouter un test grandeur nature des nouvelles mesures anti-fragmentation élaborée par la Banque centrale européenne, cette dernière n'a pas eu besoin de les mettre en oeuvre pour le moment, les marchés

financiers n'ayant pas franchi le Rubicon que constituent les 250 points de base d'écart entre les taux à 10 ans italien et allemand. Sur le plan macro-économique, ce sont toujours les publications analysées par le prisme de l'inflation constatée et future qui font et défont les marchés. Ainsi, alors que l'inflation publiée aux Etats-Unis était en baisse pour le deuxième mois consécutif, l'inflation coeur, c'est-à-dire l'inflation hors éléments volatils comme l'énergie ou l'alimentation, a de nouveau progressé. Cette hausse a été interprétée comme le signal de la transmission de l'inflation aux salaires ce qui a conduit les opérateurs à mettre à jour leurs prévisions sur les taux d'intérêt. En conséquence, alors que les marchés obligataires s'accordaient sur un taux terminal autour de 4%, ils anticipent désormais que la Réserve fédérale américaine pourrait monter son taux directeur jusqu'à 4,75%. En Europe, l'inflation publiée est quant à elle toujours en hausse d'un mois sur l'autre et a même franchi la barre des 10% en septembre, ce qui devrait contraindre la Banque centrale européenne à poursuivre son cycle de hausse des taux plus longtemps qu'espéré. Sans surprise donc, les marchés financiers ont connu un mois de septembre exécrable. Du côté obligataire, les indices n'en finissent pas de dévisser, effaçant au passage des années de performance. Ainsi, les emprunts européens de catégorie investissement perdent 3,7% tandis que leurs équivalents américains baissent de plus de 4,3%. Depuis le début de l'année, les baisses sont de l'ordre de 15% en moyenne. Sur le front des actions, c'est la bérézina. Si l'Eurostoxx 50 et le CAC 40 affichent des baisses inférieures à 6%, les indices américains s'effondrent de plus de 9% pour le S&P 500 et même de 10,5% pour le Nasdaq composite, tandis que les marchés émergents plongent de près de 12% en dollar.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 30 septembre 2022, le fonds a réalisé une performance de

- -4,84% sur la part M
- -6,11% sur la part E

sur 12 mois, contre 1,55% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements de MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M

Achats

Date	Nom	Montant en €
13/09/2022	LU1291098827/BNPPEASY MSCI EMU-UC	2 027 052.51
13/09/2022	IE00BJLKK341/ISH EMU SRI-EURA	1 944 302.82
04/10/2021	IE00BHZPJ015/ISH IV EMU ESG EH AC	1 011 685.37
11/03/2022	LU2109787635/24440UCITSETFDR	473 868.94
11/03/2022	LU1792117340/LYX MSCI EMU ESG	473 089.23
11/03/2022	LU1953137681/BNPP EMU SRI ETF	470 469.31
11/03/2022	LU0950674761/UBS EMU SRI EURACC	467 893.62
25/02/2022	LU2109787635/24440UCITSETFDR	282 981.42
25/02/2022	LU0950674761/UBS EMU SRI EURACC	256 758.32
25/02/2022	LU1953137681/BNPP EMU SRI ETF	245 907.45
25/02/2022	LU1792117340/LYX MSCI EMU ESG	197 398.36
11/03/2022	IE00BHZPJ015/ISH IV EMU ESG EH AC	130 076.55
11/03/2022	FR0000971160/OFI RS EURO EQUITY C	121 190.94
11/03/2022	LU1616921232/ELEVA EUROL SELEC I	120 740.62
11/03/2022	FR0010013987/G FD EQUI CONV ISR I	120 429.88
16/06/2022	FR0010013987/G FD EQUI CONV ISR I	106 880.76
15/06/2022	FR0000971160/OFI RS EURO EQUITY C	104 328.08
18/03/2022	18/03/22/496009/ISE____H2P57/	102 100.50

Ventes

Date	Nom	Montant en €
13/09/2022	LU1792117340/LYX MSCI EMU ESG	3 712 558.22
04/10/2021	LU0209860427/RCGF EUR.EQ.I EUR	1 032 328.60
06/01/2022	LU1953137681/BNPP EMU SRI ETF	204 956.96
06/01/2022	LU2109787635/24440UCITSETFDR	197 676.11
18/03/2022	18/03/22/496009/ISE____H2P68/	192 100.50
10/11/2021	LU0950674761/UBS EMU SRI EURACC	186 841.53
10/11/2021	LU1953137681/BNPP EMU SRI ETF	177 291.56
03/11/2021	LU1792117340/LYX MSCI EMU ESG	169 638.16
26/08/2022	LU1616921232/ELEVA EUROL SELEC I	169 561.51
10/11/2021	LU2109787635/24440UCITSETFDR	157 925.19
10/11/2021	LU1792117340/LYX MSCI EMU ESG	141 964.77
06/01/2022	LU0950674761/UBS EMU SRI EURACC	131 534.20
03/11/2021	LU2109787635/24440UCITSETFDR	117 739.31
18/08/2022	LU2109787635/24440UCITSETFDR	104 652.17

Rapport certifié du commissaire aux comptes

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **30 SEPTEMBRE 2022**

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 14 242 600 €.
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **30 septembre 2022**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 13 janvier 2023

RSM PARIS
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Mohamed BENNANI
Associé

BILAN ACTIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**19 072 425,95**	**23 857 562,07**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**0,00**	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**17 443 305,95**	**23 283 588,07**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	13 083 597,03	14 703 468,07
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	4 359 708,92	7 563 510,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	1 016 610,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**1 629 120,00**	**573 974,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 629 120,00	573 974,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**1 061 029,15**	**5 106 015,34**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 061 029,15	5 106 015,34
COMPTES FINANCIERS	**550 724,12**	**161 576,38**
Liquidités	550 724,12	161 576,38
TOTAL DE L'ACTIF	**20 684 179,22**	**29 125 153,79**

BILAN PASSIF AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	16 716 829,58	22 038 329,03
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	2 422 675,58	-1 008 858,08
Résultat de l'exercice (a,b)	-120 930,95	-131 430,95
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**19 018 574,21**	**20 898 040,00**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**1 598 035,17**	**540 003,16**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	1 598 035,17	540 003,16
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	1 598 035,17	540 003,16
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**8 304,67**	**7 627 865,50**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	8 304,67	7 627 865,50
COMPTES FINANCIERS	**59 265,17**	**59 245,13**
Concours bancaires courants	59 265,17	59 245,13
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**20 684 179,22**	**29 125 153,79**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 1221	0,00	18 580 320,00
EURO STOXX 50 1222	15 613 650,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 12/2021 PUT 3850	0,00	602 840,07
DJ EURO STOXX 50 12/2021 PUT 4075	0,00	1 094 196,02
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Options		
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3775	209 046,60	0,00
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3425	816 277,20	0,00
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 2800	264 792,36	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	494,82	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**494,82**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	23 171,48	29 117,05
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**23 171,48**	**29 117,05**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-22 676,66**	**-29 117,05**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	100 188,38	114 677,49
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**-122 865,04**	**-143 794,54**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	1 934,09	12 363,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**-120 930,95**	**-131 430,95**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché règlementé ou assimilé sont valorisées au cours de clôture des marchés du jour appelé J de calcul de la valeur liquidative, soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours d'ouverture (J ouvré)
- Zone Europe : Cours de clôture (J-1 ouvré)
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1 ouvré)

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées à une moyenne de cours de clôture de la veille du jour de l'évaluation communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Opérations à terme fermes et conditionnelles
Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J ouvré) :

- Zone Asie : au cours d'ouverture du jour (J ouvré)
- Zone Europe : au cours de compensation de (J-1 ouvré)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1 ouvré)

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs qui sont donc facturées à l'OPC ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPC ;
- Les coûts/frais opérationnels directs et indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
Frais de gestion et Frais administratifs externes à la Société de Gestion		Actif net	Part M : 0,50 % TTC maximum Part E : 1,85 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) *		Actif net	2 % TTC maximum
Commissions de mouvement	Le dépositaire (pour le traitement des ordres)	Prélèvement sur chaque transaction	Valeurs négociées sur la bourse française : 23,92€ TTC Valeurs négociées sur les bourses étrangères : 35,88€ TTC
	La société de gestion	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance		Actif net	25% TTC maximum de la différence entre la performance du Fonds et celle de l'indice €STR +2%.

Commission de surperformance :

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indicée, sur la durée de l'exercice comptable, selon les modalités suivantes :

- Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.

- Le supplément de performance auquel s'applique le taux de 25% TTC représente la différence entre l'actif des parts M et E avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le fonds (ci-après l'« Actif de référence »).

- En cas de sous-performance des parts M et E par rapport à l'Actif de référence, la part des frais de gestion variables est réajustée par une reprise de provision à hauteur de la dotation existante.

- En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci sera perçue à la clôture de l'exercice.

La commission de surperformance est prélevée suivant les conditions suivantes. À compter de l'exercice ouvert le 1er octobre 2021, toute sous-performance du fonds par rapport à l'actif de référence est compensée

avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. À cette fin, la durée cible de la période de référence de la performance est fixée à cinq ans. Une commission de surperformance ne pourra être payée que si des résultats positifs ont été enregistrés au cours de la période de référence. Toute sous-performance au cours de la période de référence de cinq ans (y compris l'exercice au cours duquel les provisions sont calculées) devrait être rattrapée avant que la commission de surperformance ne devienne exigible. Autrement dit, une commission de surperformance ne sera prélevée à la fin de l'exercice, qu'à la condition que la surperformance excède toutes les sous-performances au cours des cinq années précédentes.

Seuls les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances peuvent être hors champs du tableau des frais évoqués ci-dessous.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.
Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E	Capitalisation	Capitalisation
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/09/2022 EN EUR

	30/09/2022	30/09/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**20 898 040,00**	**26 409 791,48**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 520 907,35	321 505,44
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 448 376,20	-5 728 441,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	632 915,49	4 875 892,12
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-83 204,92	-61 587,52
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	2 823 279,65	946 122,22
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 002 170,68	-6 683 449,51
Frais de transactions	-20 464,90	-48 665,56
Différences de change	29 236,67	-1 156,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 272 558,32	1 186 235,49
Différence d'estimation exercice N	*-1 895 236,54*	*2 377 321,78*
Différence d'estimation exercice N-1	*-2 377 321,78*	*-1 191 086,29*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	1 063 835,11	-174 411,60
Différence d'estimation exercice N	*1 571 671,80*	*507 836,69*
Différence d'estimation exercice N-1	*-507 836,69*	*-682 248,29*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-122 865,04	-143 794,54
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**19 018 574,21**	**20 898 040,00**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**0,00**	**0,00**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	15 613 650,00	82,10
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**15 613 650,00**	**82,10**
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 290 116,16	6,78
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**1 290 116,16**	**6,78**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 724,12	2,90
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 265,17	0,31
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	550 724,12	2,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	59 265,17	0,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3 JPY		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	179 970,46	0,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	59 255,54	0,31	9,63	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/09/2022
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	136,45
	Dépôts de garantie en espèces	1 060 892,70
TOTAL DES CRÉANCES		**1 061 029,15**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	7 970,05
	Frais de gestion variable	334,62
TOTAL DES DETTES		**8 304,67**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**1 052 724,48**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-0,4501	-359,25
Solde net des souscriptions/rachats	-0,4501	-359,25
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	26,7239	
Part MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M		
Parts souscrites durant l'exercice	4 087,7875	3 520 907,35
Parts rachetées durant l'exercice	-5 120,0000	-4 448 016,95
Solde net des souscriptions/rachats	-1 032,2125	-927 109,60
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 603,8906	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/09/2022
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	396,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	99 457,05
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	334,62
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/09/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**0,00**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-120 930,95	-131 430,95
Total	**-120 930,95**	**-131 430,95**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-418,83	-442,79
Total	**-418,83**	**-442,79**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-120 512,12	-130 988,16
Total	**-120 512,12**	**-130 988,16**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/09/2022	30/09/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	2 422 675,58	-1 008 858,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**2 422 675,58**	**-1 008 858,08**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 642,83	-1 077,73
Total	**2 642,83**	**-1 077,73**

	30/09/2022	30/09/2021
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2 420 032,75	-1 007 780,35
Total	**2 420 032,75**	**-1 007 780,35**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	28/09/2018	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022
Actif net Global en EUR	**48 846 770,92**	**34 827 140,02**	**26 409 791,48**	**20 898 040,00**	**19 018 574,21**
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E en EUR					
Actif net	1 008 073,63	108 504,69	26 808,66	22 248,94	20 542,49
Nombre de titres	1 114,8524	126,9640	32,1740	27,1740	26,7239
Valeur liquidative unitaire	904,22	854,60	833,23	818,75	768,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	54,45	-79,64	4,63	-39,66	98,89
Capitalisation unitaire sur résultat	-17,15	-16,63	-16,64	-16,29	-15,67
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M en EUR					
Actif net	47 708 683,45	34 611 872,94	26 365 887,18	20 875 791,06	18 998 031,72
Nombre de titres	50 937,1031	38 572,1031	29 732,1031	23 636,1031	22 603,8906
Valeur liquidative unitaire	936,61	897,32	886,78	883,21	840,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	56,08	-83,22	4,19	-42,63	107,06
Capitalisation unitaire sur résultat	-4,59	-5,12	-5,58	-5,54	-5,33
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA NETTE en EUR					
Actif net	130 013,84	106 762,39	17 095,64	0,00	0,00
Nombre de titres	143,0000	123,0000	20,0000	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	909,18	867,98	854,78	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	44,77	-80,60	4,23	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,98	-8,03	-8,40	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR I	EUR	5 057	885 177,28	4,65
OFI RS EURO EQUITY C	EUR	7 580	945 301,80	4,98
TOTAL FRANCE			**1 830 479,08**	**9,63**
IRLANDE				
ISHARES MSCI EMU SRI-EUR ACC	EUR	330 000	1 748 868,00	9,19
TOTAL IRLANDE			**1 748 868,00**	**9,19**
LUXEMBOURG				
Amundi Index MSCI EMU SRI UCITS ETF DR	EUR	55 460	3 389 665,29	17,82
BNP Paribas Easy MSCI EMU SRI 5% Capped UCITS ETF Cap	EUR	325 321	3 413 105,27	17,95
BNPPEASY MSCI EMU-UCITS ETF	EUR	180 000	1 822 968,00	9,58
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND I EUR CAP	EUR	724,02	878 511,39	4,62
TOTAL LUXEMBOURG			**9 504 249,95**	**49,97**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**13 083 597,03**	**68,79**
Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés				
IRLANDE				
ISHARES IV PLC MSCI EMU ESG ENHANCED UCITS ETF ACC	EUR	182 636	953 414,71	5,02
TOTAL IRLANDE			**953 414,71**	**5,02**
LUXEMBOURG				
UBS ETF - MSCI EMU Socially Responsible UCITS ETF (EUR) A-ac	EUR	170 080	3 406 294,21	17,91
TOTAL LUXEMBOURG			**3 406 294,21**	**17,91**
TOTAL Fonds professionnels à vocation générale et équival. d'autres Etats membres UE et organismes de titrisation cotés			**4 359 708,92**	**22,93**
TOTAL Organismes de placement collectif			**17 443 305,95**	**91,72**
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1222	EUR	-471	1 564 920,00	8,23
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**1 564 920,00**	**8,23**
TOTAL Engagements à terme fermes			**1 564 920,00**	**8,23**
Engagements à terme conditionnels				
Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé				
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3425	EUR	60	64 200,00	0,34
DJ EURO STOXX 50 12/2022 CALL 3775	EUR	-60	-9 660,00	-0,05
DJ EURO STOXX 50 12/2022 PUT 2800	EUR	-60	-23 460,00	-0,13
TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé			**31 080,00**	**0,16**
TOTAL Engagements à terme conditionnels			**31 080,00**	**0,16**
TOTAL Instruments financier à terme			**1 596 000,00**	**8,39**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-1 564 915,17	-1 564 915,17	-8,23
TOTAL Appel de marge			**-1 564 915,17**	**-8,23**
Créances			**1 061 029,15**	**5,58**
Dettes			**-8 304,67**	**-0,04**
Comptes financiers			**491 458,95**	**2,58**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actif net			**19 018 574,21**	**100,00**

Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA M	**EUR**	**22 603,8906**	**840,47**	
Parts MYRIA CONCEPT EUROPE ALPHA E	**EUR**	**26,7239**	**768,69**	